

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

N° 195/2018

OBJET : Budget Général - Ajustement budgétaire de la section d'investissement - Décision modificative n°2

L'an deux mille dix-huit et le 11 septembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Jean CHENIN donne procuration à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENSA, M^{me} Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M^{me} Sabine PARACHE à M^{me} Nadia ESTANG, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que le 17 mai 1993 avait été créé un syndicat intercommunal de la vallée de la Lèze (SIVAL) entre la commune de Beaumont sur Lèze (représentée par la suite par la CCLAG) et la commune d'Éaunes pour assurer l'aménagement, la gestion et l'extension de la Z.A.C du Mandarin.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que conformément aux dispositions de la Loi Notre du 16 Aout 2015, ce syndicat a été dissout par arrêté préfectoral en date du 22 juin 2017 et que pour précéder à la liquidation, le compte de trésorerie 515 a été transféré pour 1/3 à la CCBA (représentant la commune de Beaumont sur Lèze) et 2/3 pour la commune d'Éaunes.

A cet effet, et afin de constater le transfert du compte 515 dans le budget général de la CCBA sans déséquilibrer le budget, Monsieur le Président propose l'ajustement budgétaire suivant :

- Augmentation des crédits budgétaires en section d'investissement – recettes au chapitre 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : 5 162.07€
- Augmentation de crédits budgétaires en section d'investissement – dépense au chapitre 20 (frais d'études et de concession), article 2051 : 5 162.07€

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la proposition de Monsieur le Président relative à l'ajustement budgétaire proposé ci-dessus,

MANDATE ce dernier à toute fin d'exécution de la présente.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS